

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018 A 18H30

PRESENTS : MM. HARDEL ERNEST - RODON DANIEL - AUBERT CATHERINE - POSÉ ÉRIC - DESTIGNY JOCELYNE - DELVAL GILLES - DUCHATELLIER JACQUELINE - LASNE NICOLE - OUDART MICHEL - THORAVAL THIERRY - URVOY ERIC

Madame MARTIN Laurence est arrivée en cours de réunion

EXCUSES : MM. LEPRINCE HUBERT - DALYS MARY-JOSE

ABSENTE : MADAME AUBERT NADEGE

PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur HARDEL Ernest

EST ELU(E) SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Éric POSÉ

DATE DE CONVOCATION : 22 MAI 2018

DATE D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS : 4 ET 5 JUILLET 2018

01 – LETTRE DE DEMISSION DE MONSIEUR BEAUGAS MICHEL, 5^{EME} ADJOINT, RECEPTIONNEE CE JOUR

Par lettre réceptionnée ce jour, Monsieur le Maire informe que Monsieur BEAUGAS Michel a présenté sa démission avec regret mais ses obligations professionnelles l'obligent à de nombreux déplacements et ne peut plus assurer son mandat. Son remplacement fera l'objet d'une élection lors de la réunion du conseil municipal de septembre.

02 - COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'agglomération Caen la mer a enregistré nos souhaits en matière de groupements de commande conformément à la décision du conseil municipal du 12 mars 2018.

03 - TRAITEMENT DEMATERIALISE DES DECLARATIONS CERFA DE MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES A COMPTEUR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE CUVERVILLE/COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance que :
 - Le meublé de tourisme est un hébergement individuel de type villa, appartement, studio ou partie de celui-ci, loué pour de courtes durées (à la journée, semaine ou mois) à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile (Article D.324-1 du Code du tourisme),
 - Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes à titre onéreux pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations (Article L. 324-3 du Code du tourisme),
 - Préalablement à tout début d'activité de location de ces hébergements, une déclaration doit être effectuée en mairie (formulaires CERFA), exceptée pour les meublés de tourisme qui constituent la résidence principale du loueur (occupation du meublé sur 8 mois minimum par an),
 - Cette information collectée au niveau communal permet d'alimenter l'observatoire du tourisme intercommunal et départemental. Elle est également un des leviers d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour communautaire. Toutefois, cette formalité administrative est méconnue et négligée par les loueurs qui doivent déclarer leur activité,
 - Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration, la communauté urbaine Caen la mer a conventionné avec l'agence départementale Calvados attractivité, pour permettre à ses communes membres d'utiliser gracieusement l'outil de gestion dématérialisé des CERFA : Déclaloc' (société Nouveaux Territoires),
 - Considérant que le dispositif Déclaloc' contribue à simplifier les démarches pour les hébergeurs et qu'il facilite le traitement des déclarations pour la commune,
 - Considérant qu'il permet d'améliorer la connaissance du parc d'hébergement actif sur la commune et d'automatiser les échanges de données afférentes entre la commune, la communauté urbaine Caen la mer et le département du Calvados.
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code du tourisme (articles L. 324-1 à L.324-16, articles D.324-1-1 à D.324-15),
- Vu le code de la construction et de l'habitation (articles L.631-7 à 631-10, articles L. 651-2 et L. 651-3),
- Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 (article 2),

- Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- Après en avoir délibéré,

➤ Décide à l'unanimité :

- ✓ D'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1^{er} septembre 2018,
- ✓ D'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados attractivités, en lien avec la communauté urbaine Caen la mer, par la signature, avec Caen la mer, de la convention de partenariat jointe à la présente délibération,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- ✓ D'autoriser la communauté urbaine Caen la mer à faire une demande d'ouverture du service Declaloc pour la commune,
- ✓ D'autoriser la Communauté urbaine Caen la mer à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour communautaire,
- ✓ D'autoriser Calvados attractivité à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques,
- ✓ De dire que les déclarations CERFA papier qui arriveraient en mairie après l'instauration du traitement dématérialisé seront saisies dans l'outil de gestion des dites déclarations,
- ✓ De mandater le Maire, ou son représentant, pour informer les habitants et pour notifier cette décision aux services préfectoraux.

ARRIVEE DE MADAME MARTIN LAURENCE QUI PRIE LE CONSEIL MUNICIPAL DE L'EXCUSER DE SON RETARD

03 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX DE VOIRIE, ESPACES VERTS, CIMETIERES ET PLAN LOCAL D'URBANISME DES 10 AVRIL 2018 ET 03 MAI 2018

M. RODON Daniel Vice-président indique que la commission a rencontré les riverains de la rue du Parc. Après discussion, il a été convenu de refaire la rue à l'identique. Les services de la Communauté Urbaine de Caen la mer seront sollicités pour l'étude du réseau d'eau pluvial, le syndicat RESEAU pour l'eau potable et l'entreprise TOFFOLUTTI pour les travaux de voirie. Un rendez-vous en automne sera proposé aux riverains afin de faire le point sur l'avancée du projet. La réalisation sera bien entendu dépendante du droit de tirage de la Commune et d'un fond de concours.

04 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE ET DU COMITE CONSULTATIF DES FETES ET DES CEREMONIES DU MARDI 29 MAI 2018

Faute de participants la réunion a été reportée au 13 juin 2018.

05 - COMPTES RENDUS DU COMITE DU SIVOM DES TROIS VALLEES DU 5 AVRIL 2018 ET 17 MAI 2018

Ce compte rendu ne soulève aucune question particulière.

06 - POSTE DE DEMOUVILLE – PROJET DE FERMETURE EN 2020

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance que :
 - Le Groupe La Poste a annoncé son intention de fermer le bureau de Poste de Démouville en 2020 pour la raison que le Groupe La Poste ne parvient plus à assurer son obligation de présence physique avec la baisse de ses activités,
 - Madame le Maire de Démouville et Monsieur le Maire de Cuverville, invité par son homologue de Démouville, ont rencontré deux représentants du Groupe La Poste, à savoir le délégué aux relations territoriales du Calvados et le directeur du secteur de Mondeville afin d'écouter les deux

propositions de réorganisation de ce service qui a débuté par la présentation du contrat tripartite qui lie l'État, l'association des maires de France (AMF) et leur Groupe,

- De la première proposition qui serait de transformer l'agence postale en Agence Communale (APC) ou Intercommunale (API),
- La seconde proposition qui serait la mise en place d'un relais de Poste chez un commerçant situé sur le territoire de Démouville (RP),
- En fonction du partenariat choisi, une aide financière est apportée à la Ville de Démouville pour l'aménagement d'un point d'accueil à hauteur de de 12 000 euros,
- Le Conseil Municipal de Démouville, par délibération en date du 28 mai 2018 a décidé à l'unanimité de s'opposer aux deux propositions formulées par le Groupe La Poste et d'organiser une réunion publique le 8 juin 2018,
- La Commune de Cuverville est totalement exclue du diagnostic et des discussions,

- Après en avoir délibéré,

Décide, par 11 voix pour et 01 abstention (M. POSÉ Éric), de soutenir la Commune de Démouville quant à sa décision de s'opposer aux deux propositions faites par le Groupe La Poste.

07 - PROPOSITION ORGANISATION REUNION PUBLIQUE AU SUJET DU COMPTEUR LINKY

Suite aux interrogations de Cuvervillais sur la pose prochaine des compteurs LINKY, il est proposé de se rapprocher d'ENEDIS afin d'organiser, en mairie, une permanence.

08 – PROPOSITION ORGANISATION PUBLIQUE AU SUJET DE LA RETENUE A LA SOURCE.

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal demande à ce que le Trésorier de Troarn/Saline organise une réunion au sujet de la retenue à la source, comme cela a été fait à Hérouville Saint Clair, à destination des Cuvervillais.

10- POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Le Relais Assistants Maternels de Cuverville s'installera dans les locaux du centre de loisirs et libérera les locaux de la salle "Philbin-Luxton" à compter du mois de septembre 2018.
- Avoir reçu le 5 juin 2018 un courrier du 1^{er} juin 2018 de la Société SODATEC CITeS sise Ruelle-sur-Touvre (16600), nous informant que celle-ci est mandatée par l'opérateur ORANGE France pour la mise en service de la 4G sur le site ZA La Vanière rue des Hauts Fourneaux à Cuverville accompagnée du dossier d'informations mairie concernant l'arrivée de ces nouvelles fréquences et nous avisant que ces modifications n'auront aucun impact visuel sur les installations antennaires de ce site.
- Sur avis de la préfecture, l'USOMondeville organise un brevet cycliste sans classement le 27 juin 2018 qui passera dans notre commune entre 13h45 et 18h00.
- Des collectes de vêtements, accessoires et livres, seront organisées sur la commune de Cuverville par l'association d'insertion professionnelle de "LA CHIFFO", afin de trier, valoriser et de les vendre. Des sacs de collecte "LA CHIFFO" et des flyers explicatifs seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants afin de trier leurs vêtements et les déposer devant chez eux ou à la mairie de Cuverville avant 8h00 du matin le jour de la collecte. Une box de collecte sera installée devant la Mairie pour les personnes qui ne seraient pas couverts par cette opération (logements collectifs). Des avis de passage seront distribués les mercredis 22 et 29 août, ainsi que le 5 septembre 2018. Un camion passera entre 8h00 et 9h00 du matin ces jours suivants, pour effectuer la collecte : Mercredi 29 Août, 5 septembre et 12 septembre 2018. Un bon de réduction de 20 % sera offert sur le textile de votre choix à faire valoir sur la boutique 7 route de Trouville à Caen.
- Sur sa demande, nous avons adressé un courrier à Messieurs les Maires et leur conseil municipal de Carcassonne et de Trèbes, suite à l'acte terroriste de Trèbes et de Carcassonne : "Le Maire et le Conseil Municipal de Cuverville, Calvados, vous témoignent l'expression de leur profonde sympathie et leur solidarité face à l'agression insensée que vos administrés et vous-mêmes avez subie le 23 mars dernier".

- Monsieur le Maire de Carcassonne, Monsieur Gérard LARRAT, nous a répondu :
"Monsieur le Maire, Très sensible au message que vous m'avez adressé en soutien et en solidarité après les évènements tragiques qui ont frappé Trèbes et Carcassonne, je tenais à vous adresser mes sincères remerciements."
- Monsieur le Maire de Trèbes, Monsieur Éric MENASSI, nous a répondu :
"Monsieur le Maire, merci beaucoup pour votre soutien. La tragédie qui a frappé notre ville et notre nation toute entière, ne nous détournera pas de notre idéal républicain et humaniste. Bien à vous".
- Le Maire et le Conseil Municipal de Potigny nous remercient pour la subvention exceptionnelle allouée suite au sinistre de leur école Paul Langevin.
- Monsieur POSÉ Éric indique que le samedi 26 juin des cuvervillais ont collecté 60 kg de déchets lors d'une randonnée de 5 km. Dans l'ensemble la commune est propre, toutefois, il est à déplorer un nombre important de mégots de cigarettes.
- Madame DESTIGNY Jocelyne précise que lors de la collecte des déchets verts un liquide s'échappe du dessous du camion souillant la chaussée. Elle demande s'il est possible de le signaler à la Communauté urbaine de Caen la mer.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est donc fixée au lundi 09 juillet 2018 à 18h30.
- La prochaine cérémonie au Monument aux Morts se déroulera le dimanche 15 juillet 2018 à 11 heures.

Cuverville, le 20 juillet 2018

Le Secrétaire,

Le Maire,
Président de séance,

Éric POSÉ

Ernest HARDEL